

AVIS DE RÈGLE

PROJET DE MODIFICATIONS MODIFIANT LA NORME MULTILATÉRALE 31-102 – *BASE DE DONNÉES NATIONALE D'INSCRIPTION*

ET

L'INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE 31-102IC (31-102IC)

Le 22 mars 2007, le ministre de la Justice et de la consommation a donné son consentement au projet de modifications modifiant le texte réglementaire suivant, qui entrent en vigueur le 15 mai 2007 :

- Projet de modifications modifiant la NM 31-102; et
- Projet de modifications modifiant l'Instruction complémentaire 31-102IC.

Suite à l'entrée en vigueur de ces projets de modifications, la NM 31-102 deviendra la Norme canadienne 31-102 – *Base de données nationale d'inscription*, en raison de l'adoption des règles de la BDNI par le Québec.